



succession familiale difficile

Par **jackyjack07**, le **24/09/2010 à 09:22**

Bonjour, ma grand mère, décédée depuis de nombreuses années a légué tous ses biens à mon frère et ma soeur en ne laissant rien à ma maman (fille unique). Est ce normal ? Depuis, ma pauvre mère est décédée. Quels sont les éventuels recours pour rétablir ce déséquilibre ? De plus, mon frère exploite 6 ha de vignes qui étaient la propriété de ma maman. Depuis son décès, mon frère continue de s'occuper de cette exploitation (pas rentable, selon ses dires) et s'octroie un salaire mensuel de 2000€. Par contre, impossible d'avoir des comptes. Etant éloigné du terrain et de surplus malade (problèmes de colonne vertébrale) et n'ayant que des informations au compte goutte de la part de son notaire, quels sont les moyens de faire respecter nos droits. Ceci n'est qu'une infime partie des problèmes d'héritage qui nous préoccupent et qui créent une confrontation insoutenable dans toute la famille. Je vous remercie d'avance de votre réponse

Par **Domil**, le **24/09/2010 à 09:39**

Prendre un notaire pour faire le point notamment si la succession a été réglée. Il faut ensuite réclamer votre part d'héritage selon la succession de votre grand-mère où votre mère aurait du recevoir, même en présence de testament, la moitié.

Par **jackyjack07**, le **24/09/2010 à 09:46**

Merci de votre réponse, mais vu les difficultés de communication avec mon frère et de son notaire, je me demande s'il n'est pas impératif de prendre un avocat pour gérer ce genre de problèmes. Est ce que le jeu en vaut la chandelle, sachant que les avocats se régalaient de faire trainer (leur salaire en dépend). Connaissez vous un forum d'avocat qui pourrai me fournir quelques explications quant aux lois concernant les héritages et les droits de chacun ? Merci encore de vos conseils.

Par **rugbys**, le **24/09/2010 à 10:11**

Bonjour,
Je crois que "Domil" a répondu à votre question. Il faut que vous preniez votre propre notaire et pas celui de votre frère.

L'avocat ce sera pour plus tard.
Cordialement.

Par **jackyjack07**, le **24/09/2010** à **10:34**

Merci infiniment de votre réponse: comme vous me le conseillez, je relance dès à présent mon notaire.
cordialement

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **14:15**

VOTRE notaire, pas celui de votre frère